

# Flash Info : Le Groupement CCI Caen Normandie et COPEPORT retenu pour gérer les ports du Calvados

Par Jean Louis Garros - 24 octobre 2022



@Honfleurinfos : Le port de plaisance va-changer de pavillon...

**La décision vient d'être prise par le Conseil Départemental à l'occasion d'une session extraordinaire : la gestion des ports du Calvados a été confiée au Groupement CCI Caen Normandie et COPEPORT.... Les 7 ports départementaux du Calvados passent désormais sous une seule et même bannière avec, semble-t-il, les aménagements qui s'imposent. Dans son discours d'introduction, le président du département, Jean-Léonce Dupont déclare avoir entendu les inquiétudes des usagers...**

En octobre 2021, les conseillers départementaux se sont prononcés en faveur de la mise en place d'un outil unique pour harmoniser la gestion et l'exploitation des 7 ports départementaux du Calvados. Dans la droite ligne de cette décision, ils ont aujourd'hui (lundi 24 octobre 2022) acté la résiliation des délégations de service public portuaires en cours et la constitution d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique), en désignant l'opérateur économique amené à constituer, avec le Département du Calvados, cette société et en approuvant les termes du contrat de délégation de service public qu'il confiera à celle-ci, à compter du 1er janvier 2023.

## **Intervention de Jean-Léonce Dupont**

Dans son discours introductif, le Président du Conseil Départemental du Calvados, Jean-Léonce Dupont explique : « *Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, il s'agit d'un dossier particulièrement complexe mais aussi particulièrement ambitieux.... Un audit de la gestion des ports en question est mandaté par le Département... A la lumière de cet audit, plusieurs des délégations concernées se révèlent être gérées de manière déficiente, avec parfois des problématiques graves en conséquence. Il semble alors impossible au Département de ne pas remettre à plat la gestion d'un certain nombre de ses ports.... La stratégie proposée repose sur plusieurs piliers. En premier lieu, le Département prend acte de la nécessité de projeter ses ports dans le futur en modernisant leurs infrastructures. C'est pourquoi un plan inédit d'investissement est proposé, à hauteur de 70M€ sur la mandature 2022-2028. Alors que d'importants efforts ont déjà été réalisés, par exemple et de manière symbolique avec la création de l'élévateur à bateaux*

*de Port-en-Bessin, ce nouvel effort financier doit permettre aux ports du Calvados de disposer de certaines des meilleures infrastructures en France en la matière.*

*Un second pilier central est la gestion centralisée de l'ensemble des ports par un acteur unique. Cet acteur a vocation à offrir, partout sur le territoire, une offre de services minimale qui corresponde aux meilleurs standards. Et, sur cette base commune, la gestion unifiée doit permettre de proposer des offres innovantes, adaptées, avec le développement de synergies, sur les différents ports du Calvados. Au lieu d'avoir sept ports agissant seuls, cet acteur doit placer le Calvados sur la carte des destinations plaisance avec une offre variée, ou encore de proposer une animation dynamique partagée. »*

*Et Jean-Léonce Dupont d'indiquer : « A cet égard, la Société d'Economie Mixte à Opération Unique, ce qu'on appelle la SEMOP, constituée pour cette gestion est appelée à jouer un rôle central pour faire des ports départementaux ces moteurs du développement de leur territoire. Elle sera l'outil qui permettra, en confiant à un acteur professionnel unique, la modernisation des infrastructures et de l'offre associée, et la prise en compte des évolutions des pratiques et préoccupations portuaires.*

*Ainsi, la SEMOP n'a pas vocation à rester un simple outil de gestion des affaires courantes mais bien à devenir un vecteur de transformation de nos ports. C'est la raison pour laquelle le Département a souhaité prendre le temps -plus d'une année- pour mener à bien ce processus, afin que chacun des acteurs intéressés ait la possibilité de murir son offre, de proposer une véritable vision, et ensuite de pouvoir négocier sereinement sur cette base... »*

*Enfin pour conclure, Jean-Léonce Dupont indique avoir entendu les inquiétudes des usagers : « Des marins pêcheurs, plaisanciers et autres acteurs m'ont saisi pour me faire part de leurs préoccupations. J'ai bien conscience que ce projet de nouvelle gestion de nos ports départementaux engendre des changements qui peuvent susciter quelques inquiétudes. Mais, je suis confiant dans l'accompagnement que sera en mesure d'apporter notre délégataire, qui connaît, je pense, parfaitement les enjeux. »*

*Ainsi, à l'issue de cette session extraordinaire, le département écarte la demande du groupement constitué de NGE Concession et de Port ADHOC au profit de la CCI de Caen....*

---

---

**Jean Louis Garros**

<https://www.honfleur-infos.com>